

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 27 février 2025

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 27 février à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 février 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Absent excusé : Marie-Pierre CLAINCHARD, Gwénolé DANILO, Florent VILLET

Pouvoirs : Marie-Pierre CLAINCHARD donne pouvoir à Béatrice BAGOT

Secrétaire de séance : Véronique LHOMME a été élue secrétaire de séance.

2025-02-27-04 Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire présente le Tableau-Affiche N° 1288 M faisant état de la fiscalité directe locale 2024. Ce document établi en fin d'année, permet de connaître la nature des différentes impositions locales perçues sur le territoire de la commune au titre des impôts directs locaux, des taxes additionnelles et leur répartition entre collectivités bénéficiaires.

Monsieur le Maire expose les motifs conduisant à une proposition d'augmentation des taux de fiscalité pour 2025. En conséquence, il est proposé une réévaluation de l'ensemble des taux de 5 %.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 6 voix contre :

- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - o taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33.81 % ;
 - o taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 48.93 % ;
 - o taxe d'habitation (TH) : 13.89 % ;
- charge Monsieur le Maire :
 - o de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
 - o de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS

La secrétaire de séance,
Véronique LHOMME

